

Date

JJ/MM/AAAA

Objet : Votre enfant a présenté des symptômes à l'école

Cher parent ou tuteur,

Pendant la journée à l'école, votre enfant a présenté un ou plusieurs symptômes. Par mesure de précaution, votre enfant a été séparé des autres enfants et placé sous la surveillance d'un membre du personnel jusqu'à ce que vous puissiez le ramener à la maison. Cette mesure a été soigneusement expliquée à votre enfant.

Dans le cadre des directives du ministère de la Santé, les parents ou tuteurs sont contactés pour qu'ils ramènent leur enfant à la maison lorsque celui-ci présente des symptômes pendant un jour de classe. De plus, par mesure de précaution, les frères et sœurs ou autres membres du foyer qui fréquentent la même école ou une autre école sont également tenus de rentrer chez eux et de s'isoler si les symptômes de votre enfant correspondent à ceux de la COVID-19 les plus fréquents. Les frères et sœurs et les autres membres du foyer qui n'ont aucun symptôme et qui sont entièrement vaccinés* ne sont pas tenus de s'isoler. Veuillez consulter le bas de la lettre pour la définition de « entièrement vacciné(e) ».

Qu'est-ce que cela signifie pour mon enfant?

- Votre enfant doit **rester à la maison et s'isoler**. Il ne peut pas fréquenter l'école ou la garderie.
- Amenez votre enfant **se faire tester** pour la COVID-19 seulement s'il présente au moins un **symptôme fréquent de la COVID-19** :
 - Fièvre, frissons, toux ou toux aboyante, essoufflement, diminution ou perte de goût ou d'odorat, nausées, vomissements ou diarrhée.
 - Gardez votre enfant **à la maison** en attendant les résultats du test.
- Si votre enfant a **d'autres symptômes de la COVID-19** qui ne sont pas énumérés ci-dessus, il doit **rester à la maison** et s'isoler jusqu'à ce que les symptômes se soient améliorés pendant 24 heures sans l'utilisation de médicaments contre la fièvre. Il n'a pas besoin d'être testé sauf s'il a eu un contact étroit avec une personne qui a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

Les autres symptômes comprennent le mal de gorge, la difficulté à avaler, l'écoulement nasal ou la congestion nasale, la conjonctivite (inflammation de l'œil), la perte ou le manque d'appétit. Ils comprennent également des maux de tête ou des douleurs musculaires inhabituels ou une fatigue extrême (qui n'est pas liée à l'administration du vaccin contre la COVID-19 au cours des dernières 48 heures).

Information sur le dépistage

Les tests de dépistage peuvent être effectués sur rendez-vous dans un [Centre d'évaluation, une clinique de soins COVID-19 ou un centre d'évaluation au volant](#), qui sont gérés par nos partenaires hospitaliers locaux. (**Veillez noter** que le centre d'évaluation au volant ne testera pas les enfants de moins de 10 ans). Le personnel du centre de dépistage peut vous conseiller sur le délai de réception des résultats de laboratoire à ce moment-là.

Mon enfant a subi un test de dépistage, qu'arrive-t-il maintenant?

- Votre enfant **doit rester en isolement à la maison en attendant les résultats** d'un test de dépistage **de la COVID-19**. Il ne peut pas aller à l'école ou à la garderie en personne.
- Les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui ne sont pas *entièrement vaccinés** doivent également rester à la maison et s'isoler. Ils ne peuvent pas fréquenter l'école ou la garderie, ou se rendre au travail. Les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui sont *entièrement vaccinés** et n'ont aucun symptôme ne sont pas tenus de s'isoler et peuvent quitter le foyer.

Le résultat du test de dépistage de mon enfant était négatif

Si votre enfant a obtenu un test de dépistage de la COVID-19 négatif :

- Votre enfant peut retourner à l'école si ses symptômes se sont améliorés dans les dernières 24 heures sans l'utilisation de médicaments contre la fièvre, ou 48 heures après la fin des symptômes de vomissements ou de la diarrhée.
- Les membres du foyer qui n'ont pas de symptômes peuvent arrêter l'isolement dès qu'un résultat de test négatif est reçu et se rendre à l'école, à la garderie et au travail.
- Remplissez le document « [Attestation pour le retour de l'enfant à l'école ou au service de garde à la suite d'une maladie](#) », ou parlez au directeur avant de le renvoyer à l'école.

Le résultat du test de dépistage de mon enfant était positif

Si votre enfant a obtenu un test de dépistage de la COVID-19 positif :

- Votre enfant et tous les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui ne sont pas *entièrement vaccinés** doivent rester à la maison et s'isoler.
- Santé publique Ottawa (SPO) communiquera avec vous pour vous donner des directives et des conseils supplémentaires. **Vous n'avez pas besoin d'appeler SPO – SPO communiquera avec vous.**

Mon enfant n'a pas subi de test de dépistage, qu'arrive-t-il maintenant?

Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes fréquent(s) de la COVID-19 (fièvre, frissons, toux ou toux aboyante, essoufflement, diminution ou perte de goût ou

d'odorat, nausées, vomissements ou diarrhée), **et qu'il n'a pas subi de test de dépistage** :

- Votre enfant ne peut retourner à l'école qu'après un **minimum de 10 jours**, s'il n'a pas de fièvre et que ses symptômes s'améliorent depuis 24 heures.
- Les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui ne sont pas *entièrement vaccinés** doivent rester à la maison et s'isoler pendant au moins 10 jours à partir du contact initial avec l'enfant malade. La période de confinement de 10 jours des contacts faisant partie du même foyer commence après la cessation du contact avec l'enfant symptomatique. S'il n'y a pas d'interruption dans le contact, la période d'isolement de 10 jours des membres du foyer doit commencer à la fin de la période d'isolement de l'enfant symptomatique. La période d'isolement dure donc au moins 20 jours (10 + 10 jours). Les membres du foyer (y compris les frères et sœurs) qui sont *entièrement vaccinés** et qui n'ont pas de symptômes ne sont pas tenus de s'isoler, mais doivent tout de même se faire dépister.

Si votre enfant présente d'autres symptômes de la COVID-19 (mal de gorge, difficulté à avaler, écoulement nasal ou congestion nasale, conjonctivite (inflammation de l'œil), perte ou manque d'appétit; ils comprennent également des maux de tête ou des douleurs musculaires inhabituels ou une fatigue extrême) :

- Votre enfant n'a pas à subir un dépistage à **moins** qu'il ait eu un contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif pour la COVID-19.
- Il peut retourner à l'école après l'amélioration des symptômes pendant 24 heures sans utiliser de médicaments contre la fièvre.

Pour plus de renseignements

- Veuillez consulter le site Web de SPO pour obtenir des renseignements sur les [symptômes](#) de la COVID-19, [l'autosurveillance](#), [l'auto-isolement](#), les [tests](#) et le [vaccin contre la COVID-19](#).
- Visitez le [site Web Soutenir les écoles](#) et, le cas échéant, consultez le document [Attestation pour le retour à l'école des enfants à la suite d'une maladie](#).
- Si vous avez d'autres questions, vous pouvez appeler notre Centre d'information de Santé publique d'Ottawa au 613-580-6744 pour parler à une infirmière de santé publique.

Vous n'êtes pas seul. N'hésitez pas à demander de l'aide.

Demandez de l'aide si vous en avez besoin. Composez le **2-1-1** ou visitez le [211 Ontario](#) pour obtenir du soutien financier et social pendant la COVID-19. Si vous avez besoin d'aide immédiate, téléphonez à :

- la ligne d'aide du Centre de détresse d'Ottawa au 613-238-3311;
- la Ligne de crise en santé mentale au 613-722-6914.

* **Entièrement vacciné(e)** signifie qu'il s'est écoulé **au moins 14 jours depuis** l'obtention:

- d'une série complète d'un vaccin contre la COVID-19 ayant été approuvé par Santé Canada (p. ex., deux doses de Moderna, Pfizer BioNTech ou AstraZeneca/COVISHIELD, **OU** une dose de Janssen [Johnson & Johnson]) ou toute combinaison de ces vaccins **OU**
- d'une ou deux dose(s) de vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été approuvé par Santé Canada (p. ex., Sinopharm) suivi d'une dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 ayant été autorisé par Santé Canada (p. ex., Pfizer-BioNTech ou Moderna); **OU**
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 n'ayant pas été autorisé par Santé Canada (p. ex., Abdala).

***Si vous êtes immunodéprimé(e) (par exemple, receveur de greffes d'organes ou de cellules souches, sous chimiothérapie ou thérapie immunosuppressive), veuillez téléphoner à Santé publique Ottawa au 613-580-6744 pour d'autres directives.*

Sincères salutations,

Santé publique Ottawa

21 septembre 2021